

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
HERAULT

Délibération CCAS 2023/03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS
Séance du 30 mai 2023**

Date de la convocation : 22 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : SUBVENTION RESTAURANTS DU COEUR

L'an deux mil vingt trois et le trente mai à dix-huit heures, la commission administrative de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

PRÉSENTS : B. DEL ROX - C GALONNIER - M. HUGOL- S JEUNET - I. SILHOL -E.

SOULAIROL - P.SOULAIROL

ABSENTS excusés : M SAUVAIRE - F CHABAUD -

Exposé :

Madame P.SOULAIROL présente au conseil d'administration une demande de subvention des restaurants du cœur.

Décision :

La commission administrative,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une aide financière de 200 € au restaurant du cœur.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 06/06/2023
034-213401979-20230606-DE_2023_03_CCAS-BF